

Soutien budgétaire de la part du ministère de la Justice pour l'aide aux victimes associative

Pour sa 4^e participation aux Assises nationales des associations d'aide aux victimes organisées par l'AVIMEJ, association de Seine-et-Marne, sous l'égide de l'INAVEM, et sur le thème « Victimes d'ici et d'ailleurs », la Garde des Sceaux est intervenue plus de 45 mn notamment pour rassurer l'auditoire sur le soutien financier du ministère de la Justice au Réseau INAVEM, 1^{er} Réseau français d'aide aux victimes.

En effet, après avoir réaffirmé l'augmentation de près de 22 % inscrite au projet de loi de finances 2015, elle a entendu les difficultés des associations d'aide aux victimes, qui subissent de plein fouet les restrictions budgétaires des collectivités liées pour certaines à la réforme territoriale, et les besoins croissants d'actions nouvelles au bénéfice des victimes.

Elle a ainsi annoncé une augmentation de 700 000 euros en 2016 pour financer les sollicitations des associations sur des dispositifs tels que la généralisation du « Téléphone Grave Danger » pour protéger les victimes de violences dans le cadre conjugal et victimes, la généralisation des bureaux d'aide aux victimes sur l'ensemble des TGI portés par le Réseau INAVEM, la future généralisation de l'évaluation personnalisée des besoins des victimes, dans le cadre de la transposition de la directive européenne Victimes, ou encore la mise en œuvre de mesures de justice restaurative, conçues notamment comme une nouvelle modalité pour aider les victimes.

Cette augmentation du budget sera portée à 1 240 000 euros pour 2017.

L'INAVEM se félicite de ce soutien réaffirmé du Ministère tout en restant vigilante sur l'utilisation de ces crédits supplémentaires.

Elle rappelle néanmoins que les besoins de notre pays pour l'aide aux victimes ne seront pas totalement satisfaits par ces financements et que d'autres ressources doivent compléter le budget de la Justice.

L'INAVEM est la fédération d'associations de professionnels de la prise en charge globale des victimes et un lieu de réflexion pluridisciplinaire sur le droit et l'aide aux victimes. C'est une présence sur tout le territoire français : réseau de 130 structures d'aide aux victimes et 760 lieux d'accueil conventionnés par la Justice et financés par l'Etat et les collectivités territoriales, en lien avec les services de police-gendarmerie, justice, santé et services sociaux. Ecoute, information sur les droits, accompagnement psychologique et social, dans l'immédiateté et dans la durée, de manière gratuite et confidentielle, bénéficient à toutes les victimes de la délinquance (atteintes à la personne et aux biens), accidents de la circulation, catastrophes et accidents collectifs... Les actions sont conduites dans un esprit de médiation, de résolution équilibrée du conflit et d'une justice restaurative des personnes, comme du lien social : juste équilibre entre les droits de la victime et de l'auteur par l'échange entre les parties.

Pour accéder à une écoute et une aide de proximité : le numéro national d'aide aux victimes, 08VICTIMES : 08 842 846 37, et le site Internet www.inavem.org <<http://www.inavem.org>> - <http://www.facebook.com/08VICTIMES.INAVEM>
<http://twitter.com/08VICTIMES> <<http://twitter.com/08VICTIMES>>

Contact Presse : Olivia Mons 06 15 51 18 43 – communication@inavem.org